



Service régional des transports du Gers

# Inscription aux transports scolaires Année scolaire 2018/2019

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

date de naissance(jj/mm/aaaa) : - - / - - / - - - -

Sexe M  F

## Scolarité prévue en 2018-2019

élève

Établissement scolaire : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Classe :

Section :

(en toutes lettres, pas d'abréviations)

Option :

(en toutes lettres, pas d'abréviations)

Régime	demi-pensionnaire	
	interne	

langue 1 : \_\_\_\_\_

langue 2 : \_\_\_\_\_

langue 3 : \_\_\_\_\_

Mère

Père

Famille d'accueil

Autre (à préciser)

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

date de naissance du demandeur : - - / - - / - - - -

Tel. Fixe : \_\_\_\_\_

Tel. Portable : \_\_\_\_\_

Email (du demandeur) : \_\_\_\_\_

demandeur

Adresse complète (lieu dit, n°, rue, appartement)

code postal : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

circuit scolaire : point de montée Aller (si connu)

**Important** : pour bénéficier de la tarification indiquée au verso, chaque demande concernant des enfants d'une même famille doit impérativement être faite sous le nom du même demandeur (sauf cas particulier des gardes alternées). Les informations relatives à l'adresse doivent également être rigoureusement identiques.

Avez-vous bénéficié du RSA en 2018 ? (information nécessaire pour déterminer le montant des frais de dossier - voir au verso)	oui	
	non	

Vu et vérifié par l'établissement scolaire, le

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ certifie l'exactitude et le caractère sincère de tous les renseignements fournis sous peine d'encourir les sanctions pénales en vigueur et confirme la demande d'inscription. J'ai lu et j'accepte les termes du règlement des transports scolaires en vigueur dans le département du Gers consultable à l'adresse [www.laregion.fr/transports-gers-scolaire](http://www.laregion.fr/transports-gers-scolaire). J'ai pris connaissance que toute demande d'annulation ne sera recevable que si elle est formulée par courrier motivé adressé au Service régional des transports du Gers.

Je n'autorise pas l'envoi de SMS en cas de perturbation sur le réseau ou d'alerte météo

Cachet et visa obligatoire de l'établissement

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature obligatoire

Document à renvoyer dûment complété au Service régional des transports du Gers, à l'adresse indiquée au verso avant le 15 juillet 2018.

Ce formulaire d'inscription est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est la Région Occitanie. Leur collecte et leur traitement informatique ont pour finalité l'instruction des demandes d'inscription au service de transport scolaire et la gestion du service mis en œuvre le cas échéant. Les données nécessaires à l'acheminement de l'élève sont susceptibles d'être communiquées, afin d'en permettre l'organisation et le contrôle, à l'établissement scolaire, le transporteur et l'organisateur final le cas échéant (autorité organisatrice de la mobilité, autorité organisatrice de second rang), et la commune de domicile. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, veuillez consulter le lien suivant [www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire](http://www.laregion.fr/RGPD-transport-scolaire)

## Dates d'inscription

**Les inscriptions doivent se faire jusqu'au vendredi 15 juillet 2018 inclus. Cette date est à respecter impérativement pour une prise en charge des transports scolaires dès la rentrée de septembre 2018.**

pour les collégiens ou lycéens en attente d'affectation dans un établissement ou en attente de résultats d'examen, cette date est prolongée **jusqu'au 27 juillet 2018**

## Frais de dossier - Elèves ayants-droit (élèves fréquentant l'établissement scolaire de son secteur)

montant des frais de dossier pour un même représentant légal	
pour un enfant	<b>48 €</b>
pour le deuxième enfant	<b>20 €</b>
pour le 3ème enfant et les suivants	<b>0 €</b>

montant des frais de dossier pour un même représentant légal <b>bénéficiaire du RSA</b>	
pour un enfant	<b>18 €</b>
pour le deuxième enfant	<b>10 €</b>
pour le 3ème enfant et les suivants	<b>0 €</b>

## Ne pas joindre de paiement au moment de l'inscription

Après acceptation du dossier par le Service régional des transports du Gers, vous recevrez au domicile un coupon de paiement vous précisant les modalités de règlement de la carte. Vous pourrez effectuer le paiement en ligne, par chèque ou en espèces.

**La carte ne vous sera adressée qu'une fois le paiement réalisé**

## Elèves non ayants-droit (élèves ne fréquentant pas l'établissement scolaire du secteur)

Pour les élèves non ayants-droit, scolarisés sans dérogation en dehors de leur bassin de fréquentation, une participation familiale est demandée, d'un montant de :

420 € pour un élève demi-pensionnaire, ramené à 150 € pour un élève gersois si la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire pour l'année scolaire 2018/2019

240 € pour un élève interne, ramené à 80 € pour un élève gersois si la famille perçoit l'allocation de rentrée scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

(les frais de dossier sont alors inclus dans ces montants)

Pour les élèves non ayants-droit, les modalités de paiement vous seront précisées une fois votre dossier examiné par le Service régional des transports du Gers.

## Cartes de transport pour plusieurs élèves d'une même famille

Il est impératif que pour plusieurs élèves d'une même famille, les informations du demandeur soient saisies de manière rigoureusement identique (même nom, même prénom, même adresse)

## Bénéficiaires du RSA

Pour bénéficier des tarifs prenant en compte les minima sociaux (18€ ou 28€), une déclaration sur l'honneur est exigée (case à cocher obligatoirement lors de l'inscription sur le site Internet ou sur l'imprimé de demande de carte).

**Toute fausse déclaration annulera le bénéfice de cette tarification et pourra donner lieu à des poursuites.**

## Conditions d'annulation

Les demandes d'annulation avec remboursement seront recevables uniquement par courrier motivé adressé au Service régional des transports du Gers, dans le mois qui suit la demande.

## Garde alternée

Si l'élève est en garde alternée et que ses deux parents l'inscrivent aux transports scolaires à partir de deux domiciles différents, il pourra bénéficier de deux cartes de transport scolaire, sauf si les deux trajets sont assurés par des lignes régulières. Les parents devront s'acquitter des frais de dossier pour chacune des cartes délivrées.

## Que faire de cet imprimé

Cet imprimé est à adresser au Service Transports dont l'adresse figure au bas du document après avoir été obligatoirement visé par l'établissement scolaire.

**Pour les élèves gersois qui doivent utiliser la ligne SNCF entre Auch et Toulouse, il doit également être accompagné d'une demande complète d'abonnement SNCF, à retirer à la gare d'Auch ou de l'Isle Jourdain (dossier carte Pastel + dossier AIS-abonnement interne scolaire- pour les internes, ou ASR pour les demi-pensionnaires). Ces dossiers doivent également être visés par l'établissement scolaire.**

Pour toute correspondance, ou tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

**Maison de la Région d'Auch**  
**Service régional des transports du Gers**  
**Place Jean David - 32000 AUCH**

